

Séance du 31 mai 2012

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 25 mai 2012, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-oOo-

PRESENTS : Dr Grenet, Maire-Président ; M. Etchegaray, Mme Lauqué, MM. Millet-Barbé, Labayle, Mme Bisauta, M. Gouffrant, Mme Durruty, M. Soroste, Mme Gibaud-Gentili, M. Jaussaud, Adjoints ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Lozano, Mmes Chevrel, Boé, Chabaud-Nadin, Darmendrail, Castel, M. Lacassagne, Mme Demont, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Mme Touraton, MM. Gastambide, Soudre, Mme Capdevielle, M. Aguerre, Mme Thicoipé, MM. Bergé, Ugalde, Barrère, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Dumas à M. Millet-Barbé ; Mme Doucet-Joyé à Mme Touraton ; Mme Salducci à Mme Demont ; M. Etcheto à Mme Capdevielle.

EXCUSEES : Mmes Pibouleau-Blain, Loupien-Suarès.

SECRETAIRE : M. Jaussaud.

M. Causse présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : RENOVATION URBAINE - Requalification des espaces publics nord aux abords de l'esplanade Jouandin – Lot 6 : éclairage fonctionnel et lot 7 : éclairage de mise en valeur – Avenants aux marchés.

Par délibération du 27 mars 2009, le conseil municipal a autorisé le lancement de la consultation des entreprises pour la réalisation des travaux de requalification des espaces publics nord aux abords de l'esplanade Jouandin.

C'est ainsi que deux marchés ont été signés avec l'entreprise SDEL Réseau Aquitaine :

- lot 6 : marché relatif à la dépose, la fourniture et la pose d'éclairage fonctionnel (n° 09/121), conclu pour un montant de 406 186,40 € HT,
- lot 7 : marché relatif à la fourniture et la pose d'éclairage de mise en valeur (n° 09/122), conclu pour un montant de 124 940,50 € HT.

Ces marchés étaient décomposés en une tranche ferme et deux tranches conditionnelles qui ont toutes deux été affermies.

Deux prix nouveaux ont été ajoutés pour permettre une meilleure gestion de la maintenance future. Ainsi, la section du câble cuivre a été surdimensionnée par rapport à l'étude préliminaire. Cette augmentation a pour but de rendre le système plus évolutif en cas de panne électrique sur le réseau d'alimentation.

Par ailleurs, pendant la phase de déploiement, il a été constaté des pannes dues à la foudre. Ces phénomènes ont engendré des coûts supplémentaires pour installer des parafoudres dans les armoires électriques.

Pour finir, le cheminement piétonnier limitrophe de l'avenue du 14 avril n'avait pas été prévu lors de l'étude. Il a eu un impact sur la réalisation de l'éclairage, ce qui a engendré un surcoût.

L'ensemble des travaux complémentaires du lot 6, soit 38 672,30 € HT, porte ainsi son montant total à 444 858,70 € HT, ce qui représente 9,5 % d'augmentation globale.

L'ensemble des travaux complémentaires du lot 7, soit 10 198,00 € HT, porte ainsi son montant total à 135 138,50 € HT, ce qui représente 8,1 % d'augmentation globale.

La commission d'appel d'offres, réunie le 31 mai 2012, ayant donné un avis favorable, il est demandé au conseil municipal d'approuver les avenants n° 1 correspondants et d'autoriser Monsieur le Maire à les signer.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.